OT/26-07-08

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

Séance du 08 juillet 2026

Le 08 juillet deux-mille-vingt-six, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale s'est réuni en salle du conseil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, sur une convocation du deux juillet deux-mille-vingt-six.

Etaient présents :

- M.BOUTLEUX
- M.LEPRETRE
- Mme PASSEBOSC
- Mme RIOUST
- M.LECLERCQ
- Mme HINGREZ-CEREDA
- M.QUETU
- M.N'DOYE
- M.BREBION
- Mme KOCHMANN
- M.LENOIR
- M.SIRUGUE



Membre suppléant siégeant en remplacement de membres titulaires absents :
- M. FORTIN, membre suppléant de Mme BECHET

Etaient excusés :

M.FOURCROY, M.BOURGEOIS, M.CHAMPIONNET, Mme DUFLOS, Mme ROUTIER, M.LOGIE, M.FARRANDS, M.FEUTRY, M.DUMAINE, M.HENNEQUIN, Mme BOULOGNE, Mme PUDWELL,
Du collège des élus

Mme TOULEMONDE, Mme BECHET, Mme BOURGAIN, M.ROUVEAU, M.PAQUES, M.LAMOUR, M.DESGARDIN, Mme PERROUCHET, Mme LEFREVRE, Mme KANDOT
Du collège des socio-professionnels

Le Comité de direction étant composé de 21 membres titulaires, 13 membres étant présents ou représentés, le quorum prévu par les statuts est atteint ; le Comité peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Christophe SIRUGUE

Proposition d'adhésion à la Centrale d'achat « CANUT »

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

VU les articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat ;

VU la délibération n°16/30-06-16 du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public Industriel et Commercial, à compter du 1er janvier 2017 ;

VU les statuts de l'OTBCO ;

VU le règlement d'adhésion à la centrale d'achat CANUT ;

VU les conditions générales d'adhésion à la centrale d'achat CANUT,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'établissement de pouvoir recourir à une centrale d'achat pour certains de ses besoins ;

CONSIDÉRANT que le recours à une centrale d'achat permet de mutualiser les procédures de passation des marchés publics et de réduire les coûts administratifs liés aux achats ;

CONSIDÉRANT les conditions d'adhésions fixées par les centrales d'achat,

CONSIDÉRANT que la centrale d'achat CANUT propose des marchés et accords-cadres susceptibles de répondre aux besoins de l'OTBCO dans des conditions économiques et juridiques avantageuses ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'association CANUT est gratuite ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des accords-cadres de la CANUT peut donner lieu au paiement d'une redevance annuelle selon les marchés souscrits ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la centrale d'achat CANUT ne dispense pas l'OTBCO du respect des règles budgétaires et des procédures internes applicables à ses achats ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE COMITÉ DE DIRECTION

DÉCIDE :
Article 1 :
D'approuver l'adhésion de l'OTBCO à la Centrale d'achat CANUT.

Article 2 :
D'autoriser la Directrice Générale à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Article 3 :
D'autoriser la Directrice Générale, dans le respect des délégations qui lui sont consenties et dans la limite des crédits inscrits au budget, à recourir aux marchés, accords-cadres et services proposés par la centrale d'achat CANUT lorsque ceux-ci répondent aux besoins de l'établissement.

Article 4 :
Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale.

Article 5 :
La présente délibération entre en vigueur à compter de son caractère exécutoire.

Article 6 :
La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 7 :
La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur et transmise au représentant de l'Etat dans le département du Pas-de-Calais.

Le Président met aux voix la présente délibération.

Résultat du vote	
Membres en exercice	21
Membres présents	13
Pouvoirs	0
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : .....

Publié le : .....

Le Président de l'OTBCO
Guy BOUTLEUX